



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DE JURY

SESSION 2025

**Concours : Concours interne d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel
(CAPLP)**

Section : Bâtiment

Option : Peinture-revêtements

Rapport de jury présenté par : Monsieur Hervé DUBOURG et Madame Magali SORIN
Inspecteurs de l'éducation nationale
Président et vice-présidente du jury

SOMMAIRE

Éléments statistiques	3
Épreuve d'admissibilité (Coefficient 1).....	4
Définition de l'épreuve	4
Remarques générales sur le fond et la forme.....	5
Remarques spécifiques sur le contenu de la première partie.....	5
Remarques spécifiques sur le contenu de la deuxième partie	6
Épreuve d'admission	8
Accueil des candidats et moyens à disposition	8
Définition de l'épreuve	9
Travaux pratiques	10
Exposé et entretien avec les membres du jury	11
Ressources pour se préparer	13

Remerciements

Les épreuves d'admission du CAPLP interne « Bâtiment option Peinture Revêtements » se sont déroulées dans d'excellentes conditions au lycée professionnel Philibert-de-l 'Orme à la Lucé en Eure-et-Loir (académie d'Orléans-Tours), du 17 au 20 mars 2025. Le directoire et les membres du jury adressent ses plus vifs remerciements à Monsieur le Proviseur, Madame la Proviseure adjointe, Monsieur le DDFPT du Lycée Philibert-de-l'Orme ainsi qu'à l'ensemble du personnel, agents de la Région et professeurs de l'établissement, pour l'accueil chaleureux, la bienveillance et le dévouement qui leur ont été réservés.

Éléments statistiques

CAPLP interne Bâtiment option Peinture revêtements

Nombre de candidats inscrits	31	Femmes	Hommes
Nombre de postes offerts au concours	8	-	-
Nombre de candidat ayant déposé un dossier RAEP	15	1	14
Nombre de candidats admissibles	13	1	12
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	12	1	11
Nombre de candidats admis	6	0	6
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire (LC)	-	-	-
Epreuve d'admissibilité	/ 20		
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admissible	13	7	13
Moyenne générale des candidats admissibles	9,35	7	9,54
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admissible	7	7	7
Ensemble des épreuves (admissibilité + admission)	/ 20		
Moyenne des points obtenus par le premier candidat admis	11,67	-	10,67
Moyenne générale des candidats admis	10,72	-	10,72
Moyenne des points obtenus par le dernier candidat admis	10,33	-	10,33
Moyenne des points obtenus par le candidat inscrit sur LC	-	-	-

Épreuve d'admissibilité (Coefficient 1)

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle définie à l'annexe III de l'arrêté du 25 janvier 2021

Définition de l'épreuve

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel. Dans un premier temps dans le cadre de l'activité liée à l'option du concours « Peinture revêtement » sous forme d'un tableau indiquant les noms des entreprises, la fonction dans l'entreprise et la durée d'exercice. Dans un deuxième temps dans le cadre des activités liées à l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques en lien avec l'option concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Devra être mis en avant l'approche pédagogique liée à la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi qu'une visualisation de la réalisation par les élèves support de l'analyse. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à/au(x) :

- La conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement ;
- Niveau de formation, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux ;
- La transmission des connaissances ;
- Compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels ;
- La conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation ;
- La liaison avec les autres enseignements ;
- La liaison avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- La pertinence du choix de l'activité décrite en lien avec l'option du concours ;
- La maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- La structuration du propos ;

- La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- La justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- La qualité de l'expression, la clarté de présentation et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Remarques générales sur le fond et la forme

Le jury a constaté qu'une grande majorité des candidats n'a pas respecté le cahier des charges tel que défini par l'arrêté régissant le concours (nombre de page, pagination, police, mise en forme, interligne...). Parfois les annexes, lorsqu'elles sont présentes, ne sont pas exploitées dans le dossier du candidat. Il tient à rappeler aux candidats l'obligation réglementaire d'attester sur l'honneur l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Un certain nombre de candidats ne présentent aucune expérience significative correspondant à l'option du concours présenté « Peinture-revêtement ». Le jury recommande aux futurs candidats de s'assurer de la bonne adéquation entre leurs expériences professionnelles et la discipline du concours présenté.

Le jury a apprécié :

- Les dossiers structurés, paginés ;
- La bonne qualité d'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- Une démarche de différenciation pédagogique intéressante ;
- Les documents techniques de qualité en lien avec les activités pédagogiques (en annexe) ;
- Les documents proposés aux élèves avec l'intégration du numérique.

Le jury a déploré dans certains dossiers :

- Le manque d'indication temporelle des expériences professionnelles en entreprises ;
- Le manque d'indication sur les formations et diplômes des candidats ;
- Des documents transmis de mauvaise qualité (datés, peu lisibles) ;
- La proposition de supports pédagogiques désuets ou sans lien avec l'option du concours Peinture-Revêtement ;
- Les activités proposées qui ne sont pas du domaine d'activité de la spécialité du concours Peinture-Revêtement ;
- Le développement de la seconde partie parfois confuse, d'un style uniquement narratif / descriptif, et sans analyse réflexive sur la pratique pédagogique du candidat ;
- Le manque de rigueur du vocabulaire scientifique, technique et pédagogique
- Une expression écrite parfois lourde et peu aisée à lire.

Le jury conseille aux candidats de travailler la présentation du dossier pour permettre une lecture agréable pour le jury et de prendre en compte les recommandations du rapport de jury.

Remarques spécifiques sur le contenu de la première partie

Dans ces deux premières pages du RAEP, le jury souhaite disposer de manière synthétique, d'éléments permettant de retracer rapidement le parcours de formation et le parcours professionnel du candidat, avec les temps d'exercices.

Le jury attend des candidats qu'ils présentent leur parcours professionnel en mettant en évidence l'articulation de celui-ci avec les compétences attendues du professeur de lycée professionnel en « peinture-revêtement ».

Les activités professionnelles décrites, y compris celles exercées en entreprise, doivent apporter des informations pertinentes sur le parcours du candidat et ne doit pas se limiter à un inventaire isolé des activités exercées d'un professeur.

Le jury recommande aux candidats de mettre en avant, certaines activités spécifiques lorsqu'elles ont été exercées par le candidat (en lien avec le métier de « peinture-revêtement » conception de sujets, projets pédagogiques pluridisciplinaires, voyages pédagogiques...).

Remarques spécifiques sur le contenu de la deuxième partie

Cette seconde partie permet d'apprécier les compétences professionnelles (liées au métier de l'option du concours ainsi qu'au métier d'enseignant) du candidat à travers une réalisation et l'exploitation pédagogique, d'une mise en situation professionnelle aboutissant à une réalisation en lien avec l'option du concours présenté « peinture revêtements ».

La pertinence du choix de l'activité décrite

Le choix de cette activité pédagogique doit s'inscrire dans un contexte professionnel des métiers de l'aménagement et finition du bâtiment. Cette activité sera issue d'un dossier technique de la spécialité du concours. Elle devra être suffisamment riche afin de permettre au jury d'évaluer la maîtrise, par le candidat, de l'organisation d'une séquence pédagogique.

Le jury a apprécié :

- Le choix d'activités issues de situations professionnelles de l'aménagement et finition du bâtiment et transférables à des situations de formation soit en CAP PAR, soit en BAC AFB ;
- Le lien entre activités, compétences et savoirs associés du référentiel des diplômes concernés (CAP ou Baccalauréat professionnel) ;
- Les perspectives de transposition d'une séquence proposée par le candidat du champ habitat vers le BCP AFB ou les CAP Peintre applicateur de revêtements, Métiers du plâtre et de l'isolation ;
- Une démarche pédagogique structurée étayée par des documents de bonne qualité ;
- L'utilisation du numérique dans les séquences proposées ;
- La présentation d'une approche pédagogique différenciée en lien avec le public concerné (allophone, anciens élèves de SEGPA, ayant obtenu un CAP...);
- L'approche interdisciplinaire (co-intervention, chef-d'œuvre ...).

Le jury a regretté :

- L'absence de justification du choix de la réalisation pédagogique présentée ;
- La proposition d'activités ne répondant pas au référentiel d'activités professionnelles des diplômes de l'aménagement finition du bâtiment ni du champ habitat en SEGPA du domaine de l'aménagement et de la finition. Attention à bien s'appuyer sur les référentiels en cours ;

- Le choix d'activités ne correspondant pas au niveau du diplôme visé, CAP ou Baccalauréat professionnel ou champ habitat en SEGPA du domaine de l'aménagement et de la finition (activité trop simple ou au contraire trop ardue) ;
- L'absence de positionnement de l'activité dans une progression pédagogique et son organisation temporelle ;
- L'absence de proposition de méthodologie différente d'apprentissage face à un public hétérogène (pourtant souvent évoqué par les candidats) ;
- L'absence de proposition de remédiation ;
- L'absence de synthèse et d'analyse sur la pratique pédagogique développée ;
- L'absence de documents d'évaluation des compétences visées ;
- Le manque de relecture orthographique et grammaticale pour un petit nombre de candidat ;
- L'absence d'un dossier technique support à l'activité pédagogique proposée pour certains candidats ;
- Le non-respect de l'anonymat des élèves dans les documents présentés ;
- Le manque d'actualisation et d'appropriation des documents présentés.

De manière générale, le jury recommande aux candidats de :

- Proposer une réalisation pédagogique issue d'un contexte professionnel en lien avec l'intitulé du concours ;
- Commencer la présentation de la réalisation pédagogique dès le début de la deuxième partie ;
- Préciser les niveaux de classe concernée ;
- Positionner la réalisation pédagogique dans le cycle de formation ;
- Proposer les modalités d'organisation du groupe classe ;
- Définir l'objectif de la réalisation pédagogique proposée ;
- Indiquer clairement les activités confiées aux élèves ;
- Proposer des supports pédagogiques motivants prenant en compte l'hétérogénéité des élèves ;
- Proposer les modalités d'évaluation des compétences visées et remédiations si nécessaires ;
- Développer une analyse réflexive dans les documents pédagogiques présentés ;
- Contextualiser et analyser les annexes proposées ;
- Dans le cas d'une présentation pédagogique effectuée en SEGPA, le jury recommande dans la réalisation pédagogique d'exploiter le domaine d'activité du champ habitat : L'aménagement-finition de l'habitat en lien avec les référentiels du CAP PAR, CAP MPI et Bac Pro AFB (voir documents ressources du champ habitat de SEGPA présents sur Eduscol).

Épreuve d'admission

(Coefficient 2) Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Durée totale : 6 heures

Accueil des candidats et moyens à disposition

Un accueil administratif était effectif dès l'arrivée des candidats le jour de la convocation à l'épreuve d'admission.

Les candidats devaient se présenter en possession de leur convocation et d'une pièce d'identité avec photographie.

Les candidats devaient être munis des équipements de protection individuels (EPI) réglementaires dont la liste est communiquée avec leur convocation.

Indépendamment de la convocation officielle qui indiquait le jour et l'horaire de convocation, un accueil des candidats a été proposé et organisé, au lycée Philibert-de-l'Orme, par le président du concours, et ce, la veille de la convocation de chaque candidat, à 17 heures.

Cet accueil a permis aux candidats de se repérer et se familiariser avec les lieux et accès. Des précisions sur la nature des épreuves, leur déroulement, sur les conditions matérielles mises à leur disposition ont été apportées. Les candidats ont tiré au sort leur ordre de passage de l'épreuve du lendemain.

En cas d'empêchement ou d'impossibilité de répondre à la convocation, il convenait de prévenir, au plus tôt, le président de jury en contactant le directeur délégué aux formations du lycée.

Seuls les moyens et ressources décrits ci-dessous pouvaient être mobilisés lors de l'épreuve d'admission, ce qui a exclu le recours à tous supports, ressources ou moyens spécifiques et propres à chaque candidat.

Pour les travaux pratiques,

En salle de préparation de l'exploitation pédagogique, les candidats disposaient d'un ordinateur type PC comportant les applications bureautiques courantes (suite LibreOffice) et d'une clé USB pour sauvegarder leur préparation. Les candidats disposaient sous forme numérique d'extraits des référentiels du baccalauréat professionnel Aménagement et finitions du bâtiment et du CAP Peintre applicateur de revêtements. Ces ressources ont été mises à la disposition des candidats durant toute la durée de l'épreuve. Pour la présentation devant la commission d'interrogation, chaque candidat a disposé, avec la possibilité ou non, de les utiliser pour construire et mettre en forme les éléments de réponse :

- d'un tableau blanc et de feutres ;
- d'un vidéoprojecteur connecté à un ordinateur type PC comportant les mêmes applications bureautiques que les postes informatiques de la salle de préparation.

Pour la partie de l'épreuve consistant à préparer un exposé, les candidats ont préparé, durant une heure, les éléments de réponse pédagogiques attendus. La séquence attendue était en lien avec les différents temps de l'épreuve vécue.

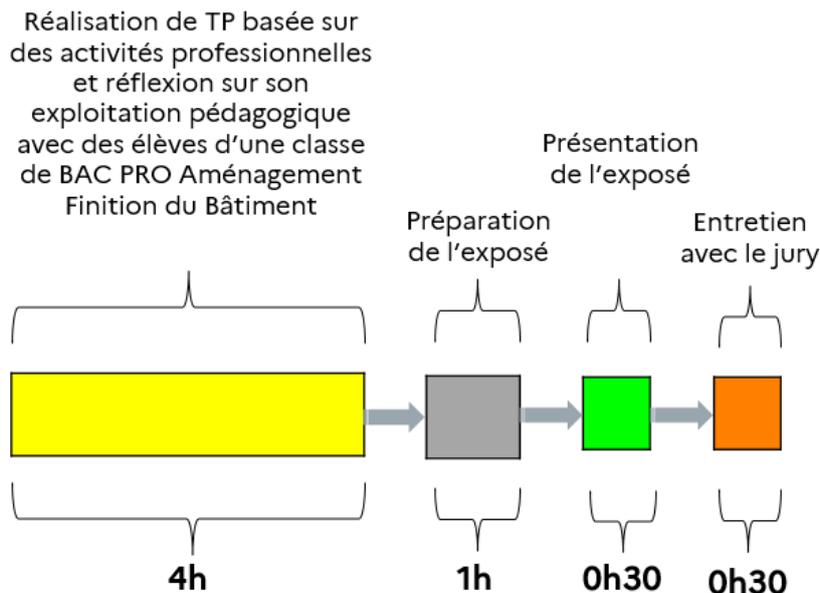
Les candidats avaient donc la possibilité d'exposer à leur convenance, lors de la première partie de l'épreuve, leur synthèse et leurs propositions pédagogiques en s'appuyant sur une présentation numérique préparée préalablement et à leur initiative.

Le jour de l'épreuve pratique et orale d'admission, les différentes parties de l'épreuve se sont déroulées de façon continue, sur six heures de temps. Cf. textes en vigueur. Les candidats ont été convoqués trente minutes avant le début des épreuves.

Définition de l'épreuve

Organisation et durées :

- Travaux pratiques : 4 heures
- Préparation de l'exposé : 1 heure
- Exposé : 30 minutes
- Entretien : 30 minutes



Organisation de l'épreuve et durées

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours des travaux pratiques proposés.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée : aménagement et finition du bâtiment.

Au cours de l'exposé devant le jury, le candidat doit :

- Expliciter la démarche méthodologique ;
- Mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques précédents qui lui ont permis de construire sa séquence de formation ;
- Décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation, ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Le candidat peut débiter son exposé par une présentation rapide de son parcours professionnel (maximum 3 minutes). Lors de l'entretien, dix minutes maximums pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Travaux pratiques

Les travaux pratiques s'appuient sur des activités en lien avec les référentiels des activités professionnelles (RAP) des diplômes concernés, plus particulièrement, celles du baccalauréat « Aménagement et finition du bâtiment ». Les fiches techniques des produits mis en œuvre sont mises à disposition du candidat.

Les sujets de travaux pratiques indiquent :

- La mise en situation à partir d'une maquette numérique disponible, pour cette session, sur une tablette de type Samsung Galaxy Tab A6 et le logiciel utilisé était Trimble Connect ;
- La prescription d'activités courantes de mise en œuvre du cœur de métier de l'aménagement et finition du bâtiment dans le respect des normes et NF DTU ;
- La commande relative à la conception d'une séquence ou séance, issue des travaux pratiques ;
- Le diplôme concerné (CAP ou BCP) et leur niveau dans le cycle de formation.

Pour cette session, les activités professionnelles prescrites étaient : pose de papier peint avec ou sans raccord, recherche de teinte avec application de peinture, enduisage, pose de revêtement de sol, pose de plaques de plâtre sur ossature métallique y compris jointoiement.

Cette première partie d'épreuve d'une durée de 4 heures exige de la part des candidats des gestes professionnels adaptés **au métier de l'aménagement et finition du bâtiment** et transférables à des situations d'enseignement. Il est également attendu des candidats une organisation du poste de travail respectant les règles d'hygiène et de sécurité selon la législation en vigueur (la tenue et les EPI personnels du métier devront être apportés).

La gestion du temps dans la réalisation du travail demandé est un critère déterminant autant que la qualité du travail rendu.

Le jury a apprécié :

- Des tenues professionnelles conformes au métier de la finition et des EPI (peinture-revêtements) ;
- La ponctualité et le respect de l'organisation par les candidats ;
- Les techniques de mise en œuvre conformes aux prescriptions professionnelles ;
- L'optimisation du poste de travail en respectant les règles d'hygiène et de sécurité ;
- L'évolution constatée dans la préparation des candidats.

Le jury a regretté :

- Des techniques de mise en œuvre non conformes aux normes et NF DTU, prescriptions professionnelle... ;
- Des gestes professionnels approximatifs ;
- L'utilisation non appropriée du matériel et des matériaux mis à disposition ;
- Un manque de réflexion dans l'organisation et le déroulé de la réalisation de l'ouvrage ;
- Le manque d'appropriation des sujets et des documents techniques par le candidat ;

- Le manque d'anticipation par rapport à la réflexion pédagogique liée à la mise en œuvre pour la seconde partie de l'épreuve ;
- Le manque de préparation sur les activités de l'aménagement et de la finition ;
- Un manque de connaissances transversales en géométrie et mathématique ;
- Un manque de maîtrise de la langue française pour certains candidats ;
- Le manque d'autonomie de certains candidats dans la réalisation de l'activité demandée ;
- Le non signalement de certains candidats au ministère de leur absence lors des épreuves.

Le jury recommande aux candidats de se former à minima :

- Aux gestes professionnels du cœur de métier « peinture-revêtements » ;
- Aux gestes professionnels de l'ensemble des compétences de mise en œuvre du référentiel du baccalauréat professionnel « aménagement et finition du bâtiment » ;
- À la prévention, hygiène, santé et sécurité au travail ;
- Aux principes de colorimétrie (recherche ou correction de teinte) ;
- Le jury conseille au candidat de s'approprier les DTU suivants relatifs à la pose de revêtements muraux et sols :
 - NF DTU 53.12 - Préparation du support et revêtements de sols souples
 - NF DTU 59.1 - Revêtements de peinture en feuille mince, semi-épais, ou épais
 - NF DTU 59.4 - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
 - NF DTU 25.41 - Ouvrage en plaques de parement en plâtre, plaques à faces cartonnées
 - NF DTU 52.2 – Pose collée des revêtements céramique et assimilés

Exposé et entretien avec les membres du jury

La salle mise à disposition des candidats pour la préparation de la séquence et/ou séance pédagogique et pour l'exposé est équipée d'un poste informatique avec des logiciels standards de bureautique (traitement de texte, tableur, diaporama, lecteur de fichier PDF).

Les référentiels des diplômes concernés (CAP « peintre applicateur de revêtement » et baccalauréat professionnel « aménagement et finitions du bâtiment ») sont mis à disposition des candidats, sous format numérique, ainsi qu'une trame vierge de documents pédagogiques (déroulement de séance, fiche de séance...) pouvant être utilisée par le candidat.

Le jury attend des candidats, pour la partie « exposé », une séquence et/ou séance en lien avec le TP réalisé :

- Précisant les activités proposées aux élèves y compris les documents mis à leur disposition (modélisation numérique, fiches techniques des produits, extraits de DTU...);
- Précisant l'organisation du groupe classe prenant en compte l'hétérogénéité des élèves et permettant la mise en autonomie des élèves (vidéos, quizz...);
- Proposant des éléments de synthèse ;
- Précisant les attendus dans l'évaluations des compétences correspondants aux activités proposées ;
- Une présentation orale claire, organisée, permettant au jury d'avoir une vision globale de la séance et/ou séquence présentée et de la réflexion du candidat ;
- Une posture répondant à celle attendue d'un enseignant.

Le jury attend des candidats, pour la partie « exposé » :

- La connaissance des principes des valeurs de la République ;
- Une connaissance du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 01 juillet 2013) ;
- La connaissance de l'organisation du contenu des deux principaux référentiels du concours (CAP « peintre applicateur de revêtements » et baccalauréat professionnel « aménagement et finitions du bâtiment ») ;
- La connaissance du fonctionnement d'un EPLE, en particulier d'un lycée professionnel ;
- La connaissance des règlements d'examens (PFMP, CCF, épreuves ponctuelles...) ;
- La connaissance des textes réglementaires concernant la formation professionnelle (réformes, apprentissage, ...) ;
- Une maîtrise des outils numériques (traitement de texte, présentation, tableur, viewer BIM...).

Le jury a apprécié :

- La préparation au concours par certains candidats de cette partie d'épreuve ;
- Une attitude globalement positive des candidats ;
- L'écoute et la réactivité de certains candidats.

Le jury a regretté :

- Un vocabulaire technique insuffisamment professionnel ;
- Une méconnaissance du vocabulaire pédagogique ;
- Un manque de préparation dans la gestion du stress lié à la situation d'épreuve ;
- Le manque de maîtrise et d'analyse de la structuration d'un référentiel ;

De façon, plus générale, ce concours nécessite de la part des candidats :

- Une connaissance et une analyse approfondie du référentiel des compétences professionnelles du métier d'enseignant, qui constitue la base de l'exercice de leur métier ;
- Une maîtrise des gestes professionnels des métiers de l'aménagement et finition du bâtiment (peinture-revêtements...), s'appuyant sur les DTU et les règles de l'art, devant être transférables à des élèves de lycée professionnel ;
- Une connaissance du cadre d'exercice d'un enseignant, du fonctionnement administratif d'un établissement scolaire et d'une académie ;
- Une préparation rigoureuse à cette épreuve d'admission au cours de laquelle le candidat sera amené à démontrer, d'une part ses compétences acquises en entreprise et d'autre part, ses connaissances et compétences professionnelles pédagogiques et didactiques.

Le jury attend de la part des candidats une posture de cadre de la fonction publique.

Le jury souhaite que ce rapport de jury apporte tous les conseils aux candidats de la session 2025 pour se préparer au mieux à ce concours.

Ressources pour se préparer

Lorsqu'elles existent, les préparations aux concours, encadrées par les corps d'inspections ou des formateurs académiques et ouvertes aux personnels contractuels, offrent des garanties de sérieux et de qualité.

Voici des ressources à consulter pour se préparer :

Sur le concours

- Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>
- Le CAPLP : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>

Sur la pédagogie

- Les référentiels et les sujets des diplômes de la filière peinture-revêtements, téléchargeables sur le site Eduscol STI : <https://sti.eduscol.education.fr/domaines/batiment>
 - o Baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment :
 - o CAP Peintre applicateur de revêtements
- Pédagogie et didactique pour enseigner dans la voie professionnelle :
<https://eduscol.education.fr/sti/articles/pedagogie-et-didactique-pour-enseigner-dans-la-voie-professionnelle>

Sur l'Éducation nationale

- Organisation de l'école : <https://www.education.gouv.fr/organisation-de-l-ecole-12311>
- La voie professionnelle au lycée : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/la-voie-professionnelle-au-lycee-12101>
- Les valeurs de la république : <https://eduscol.education.fr/1543/transmettre-et-faire-respecter-les-principes-et-valeurs-de-la-republique>
- La réforme des lycées professionnels : <https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>
- Glossaire des sigles : <https://www.education.gouv.fr/glossaire>

Sur le métier d'enseignant

- Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'enseignement : :
<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>
- Droits et devoirs des fonctionnaires : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations>